

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

11/10/2019

COMPTE-RENDU Espace Rhodanien

Rencontre du 11 octobre 2019
à Cavailon

Direction de la Biodiversité et de la Mer
Service Economie Circulaire et Déchets

Plan Régional de Prévention et gestion des Déchets

4^{de} Réunion Territoriale – Espace rhodanien

11/10/2019 - Cavaillon

Présidée par :

Mme Bénédicte MARTIN, Conseillère régionale

Mme Anne CLAUDIUS-PETIT, Conseillère régionale

Présents :

Gérard DAUDET maire de Cavaillon – Président de la CA Luberon Monts de Vaucluse ; Thierry DEMAREY secrétaire général de la Préfecture de Vaucluse ; Françoise BAZERQUE – directrice adjoint DREAL PACA ; Sabrina Guillevic – DREAL PACA – UT 84J ; Alain BARAFORT – Chef de l’UT 84 - DREAL PACA ; Fabien VEYRET – DST COTELUB ; Mario HARELLE – élu CC Sorgues du Comtat ; Murielle LINAGE directrice technique - CC Sorgues du Comtat ; Gérard BORGIO, VP déchets la COVE ; Caroline ARNAU chef de service déchets la COVE ; Bertrand SCHAEFFLER directeur gestion des déchets CA Arles Crau Montagnette ; Thomas SPANJAARD – CITEO responsable des opérations (13) ; Delphine TASCONE - CITEO responsable des opérations (84) ; Lucien AUBERT – Président du SIRTOM d’Apt ; Isabelle JEAN directrice du SIRTOM d’Apt ; Rémi CANUTI – DGS CC Pays Réuni d’Orange ; Julie HAMELIN – Directrice proximité CC Pays Réuni d’Orange ; Xavier MARQUOT élu CC Pays Réuni d’Orange ; Angélique RIVOIRE chargée de développement tri et prévention du Grand Avignon ; Claire GARDE – responsable service environnement CC Enclave des Papes et Pays de Grignan ; Elisabeth OTTAVIANO Sce environnement CC Enclave des Papes et Pays de Grignan ; Jérôme BECH – responsable service déchets CC Vaison Ventoux ; Joël GUIN – président du SIDOMRA ; Rémi JULLIEN – DGS du SIDOMRA ; Corinne GUINTINI DGA CC Vallée des Beaux Alpilles ; Laurie LEONARD Responsable Déchets de la CC Vallée des Baux ; Alain BEAUMONT, DGST de la CC Arles Crau Montagnette ; Philippe ROUX VP CC Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse ; Raphaël MOLIERE responsable gestion des déchets CC Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse ; Laurence CHABAUD directrice environnement CC Luberon Monts de Vaucluse ; Eric MALZIEU directeur du SIECEUTOM ; Pascal BONNIN directeur déchets Grand Avignon ; Aurore FERMAL, responsable déchets CC Aygues Ouvèze en Provence.

Delphine VITALI, Chef de service économie circulaire et déchets (SECD) Conseil régional (CR) ; Anne Laure GOY chef de service adjoint SECD CR ; Arthur DE CAZENOVE responsable de l’unité études et projets SECD CR ; Raphaël DOMMALAIN chargé de missions de l’ORD ; Dominique AZERMAI responsable juridique SECD CR,

M. Gérard Daudet, maire de Cavaillon et Président de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse, accueille les participants dans la salle du conseil municipal, mise à disposition pour la réunion territoriale « déchets et économie circulaire » du bassin rhodanien, organisée par le Conseil régional.

M. Daudet exprime son inquiétude sur l'augmentation des coûts de traitement des déchets, en particulier depuis la fermeture du site de stockage d'Orange. A titre illustratif, il mentionne l'augmentation de 300 000 € subie par la Communauté d'Agglomération en 6 mois et les impacts potentiels sur la fiscalité des ménages.

M. Daudet est favorable à la création d'un syndicat unique, en capacité de porter des équipements structurants, nécessaires à l'indépendance des collectivités face à des situations de monopole constatées désormais. Il présente le rapprochement du SIECEUTOM et du SIRTOM d'Apt comme première étape de ce projet.

M. Daudet souhaite que la Région facilite le débat entre les parties-prenantes sur cet enjeu.

(M. Daudet étant mobilisé par d'autres réunions, il quitte la salle)

Madame Bénédicte Martin remercie les collectivités de Vaucluse et du pays d'Arles, les services de l'Etat et de la Préfecture et les représentants de CITEO de leur présence à cette 4ème réunion territoriale.

Mme Martin fait un tour d'horizon non exhaustif des projets portés sur le territoire, en souligne la qualité, la variété, l'ambition (cf. diaporama, diapos 13 à 15).

En dépit de cette dynamique, elle fait le constat de difficultés sur le territoire : fermeture du site d'Orange, redressement judiciaire d'Ecoval à Beaucaire, limitation des exportations vers les sites de la Drôme et le site de Bellegarde dans le Gard. Elle souligne les impacts budgétaires directs (hausse des coûts de transfert/traitement), et indirects (besoin d'infrastructures de transfert par exemple).

Globalement, si à l'échelle de chaque EPCI des projets sont montés, la coopération à l'échelle du bassin reste faible, et les marges de progrès très importantes.

Mme Martin, appelée à représenter la Région pour la négociation du CRET Ventoux, laisse la présidence et la parole à Mme Claudius-Petit qui suit l'ensemble des réunions territoriales.

Mme Anne Claudius-Petit remercie M. Daudet et la ville de Cavaillon pour l'organisation de cette rencontre à l'Hôtel de Ville.

Mme Claudius-Petit partage avec les collectivités les constats préoccupants effectués au niveau régional (diapo. 4). Elle rappelle l'ambition du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), qui décline le droit français à l'échelle des espaces SRADDET. Cette ambition est d'autant plus forte que le retard accumulé par le territoire régional, en comparaison d'autres régions, est important. Elle souligne que le

tourisme ne justifie pas la quantité de déchets ménagers produits (bien au-dessus de la moyenne nationale).

Elle appelle à un portage politique beaucoup plus positif, et à se défaire d'une posture strictement défensive. Mme Claudius-Petit rappelle que l'économie circulaire peut être une opportunité sur le territoire (création d'emplois, de nouvelles activités économiques..), et le gage d'une gestion moderne et engagée dans la lutte pour la transition écologique et énergétique.

Mme Claudius-Petit insiste par ailleurs sur la hiérarchie des modes de traitement et sur les stratégies à mettre en œuvre en termes de prévention.

S'appuyant sur la diapo. 6, Mme Claudius-Petit rappelle le rôle de chaque acteur en matière de gestion des déchets.

Monsieur Thierry DEMARET, secrétaire général de la Préfecture de Vaucluse, rappelle le rôle de l'Etat sur ce sujet, rôle qui se limite aux autorisations et suivi des installations classées pour l'environnement. Il souligne la responsabilité des élus des territoires quant à l'organisation de leur autonomie en matière de gestion des déchets à l'échelle du bassin rhodanien. Il les invite à poursuivre leur réflexion sur la mise en œuvre d'une instance ou d'une structure de dialogue à cette échelle, premier pas vers une collaboration efficiente.

Mme Anne Claudius-Petit présente, à la suite, l'actualité du PRPGD (diapo. 8) et son intégration au SRADDET. Plusieurs règles sont désormais opposables aux documents d'urbanisme (diapo 9). Les SCOT, par exemple, devront intégrer et spatialiser les infrastructures nécessaires à la mise en œuvre des objectifs du PRPGD.

Mme Delphine Vitali présente les mesures d'accompagnement du PRPGD sur les territoires (diapos 17 à 22). Une plaquette est désormais disponible pour expliquer les objectifs du PRPGD. Elle est accompagnée d'un guide des bonnes pratiques, plus détaillé.

Les diapos 18 à 20 reprennent globalement les actions qui devront être mises en œuvre sur les territoires.

Mme Vitali présente ensuite les travaux de l'ORD, copiloté par l'Ademe, l'Etat et la Région. Des exemplaires des publications de l'ORD sont distribués aux participants.

Monsieur Arthur De Cazenove prend la parole et explique les performances du bassin rhodanien, au regard des indicateurs du PRPGD (diapos 25 à 27).

Le taux de valorisation des DMA est 35.5% en 2017, l'objectif étant de 65% en 2025. Entre 2015 et 2017, ce taux a augmenté de 1.5%, encore loin de la trajectoire attendue.

L'objectif en termes de stockage (DMA) est de 84 000 tonnes en 2020, or la baisse du tonnage stocké est d'environ 5000 tonnes entre 2015 et 2017 (142 885 tonnes en 2017). De façon cohérente avec le constat énoncé plus haut, la baisse est insuffisamment significative.

Monsieur Arthur De Cazenove rappelle que les besoins en stockage exprimés dans le plan à l'échelle 2025-2030 sont corrélés à la réalisation des objectifs prévention et de valorisation.

Concernant la situation actuelle sur le stockage, il rappelle que le plan fixe une limite de 170 000 t/ an en 2025 (DAE + DMA), mais que les capacités du territoire sont à ce jour en deçà (90 000 tonnes).

La diapo 27 rappelle les équipements nécessaires au territoire pour mettre en œuvre les objectifs de valorisation. Ces équipements pourront être programmés par les EPCI, un syndicat de traitement, un acteur privé.

Les documents d'urbanisme devront anticiper la localisation de ces infrastructures.

Monsieur De Cazenove poursuit la présentation en exposant le contexte régional de traitement des déchets ultimes. (diapos 29 et 30). Le déficit de capacité sur l'année 2019 devrait avoisiner les 150 000 tonnes, et certainement 200 000 t en 2020 (DAE compris).

La Région et la DREAL PACA ont mis en place un comité de pilotage pour coordonner au mieux leurs actions respectives dans ce contexte de crise, et pour assurer un suivi global de la mise en œuvre du Plan. En outre, l'ORD assure désormais un bilan trimestriel des tonnages reçus par les ISDND et les UVE, de façon à renseigner efficacement la DREAL dans la gestion des mesures dérogatoires.

Mme Françoise Bazerque insiste sur les difficultés rencontrées pour exporter les déchets en dehors des limites régionales. Des négociations sont engagées au cas par cas avec les Préfectures limitrophes, dès lors que le principe de proximité est strictement respecté (comme dans le cas d'Arles vers le site de Bellegarde, situé à 10 kms).

Elle souligne la grande difficulté que connaissent aujourd'hui le 06 et le 83, mais relativise l'importance de la crise : sur 2.8 Mt d'OMR, seules 150 000 tonnes restent à traiter sur d'éventuelles capacités résiduelles en région.

Mme Bazerque rappelle que la gestion des mesures dérogatoires au titre de la gestion de la crise ne relève, ni du PRPGD, ni de la Région, mais bien de la DREAL et des Préfets. Par ailleurs, il appartient aux seuls exploitants de proposer à l'Etat de déroger à un arrêté préfectoral en vigueur (sur le bassin de chalandise, sur la priorisation des déchets, sur les capacités autorisées). Ces dérogations ne peuvent être mises en œuvre à la demande des EPCI clientes ou bénéficiaires des mesures.

Mme Bazerque explique que les mesures dérogatoires sont transitoires, et que la DREAL est particulièrement vigilante au respect de la feuille de route du Plan, en particulier sur la limitation des capacités de stockage définies par bassin et aux horizons 2025-2030. Enfin, elle exprime la confiance de la DREAL dans la capacité des territoires à mettre en œuvre les objectifs du Plan.

Monsieur Thierry DEMARET rappelle que le SDCI 84 prévoyait la création d'un syndicat départemental, qui malheureusement n'a pas été mis en place. Il invite les territoires à travailler en 2020 à sa préfiguration, pour permettre au bassin d'être opérationnel après les élections municipales.

Mme Claudius-Petit propose un tour de table.

Mme Guintini, expose la situation délicate que connaît aujourd'hui la CCVBA, et l'incertitude, à la fois sur la procédure de redressement judiciaire que connaît Ecoval, et sur la possibilité de recourir au stockage sur Bellegarde en cas de fermeture. En outre, dans ce dernier cas, la CCVBA devra réaliser, dans les délais les plus brefs, un centre de transfert. Elle souhaiterait, dans ce contexte, que la CCVBA soit associée à la réflexion sur la structuration vauclusienne de la compétence « traitement des déchets », réflexion qui pourrait être étendue au bassin rhodanien dans son ensemble.

Monsieur Demaret, bien que convaincu de la nécessité d'un pilotage à cette échelle, indique l'absence de légitimité de la Préfecture de Vaucluse dans la conduite d'une réflexion associant des EPCI des Bouches du Rhône.

Mme Vitali confirme la nécessité des échanges à l'échelle du bassin, échanges qui pourront s'organiser sur la base de structures plus ou moins formalisées. A noter que l'association de préfiguration pourrait avoir pour membres les seuls EPCI (la Région n'apportant qu'un support technique), qui sont libres de définir le périmètre de leur collaboration. Les réunions territoriales par bassin ont été organisées pour créer et favoriser les synergies.

M. Beaumont rappelle la situation rencontrée par la CA Arles Crau Montagnette, confrontée au 1^{er} semestre à la limitation de l'exportation des déchets vers Bellegarde. Cette situation a été solutionnée par la DREAL, reconnaissant que les apports sur Bellegarde respectent le principe de proximité. M. Beaumont souligne que le site de Vedène, bien que dans le bassin rhodanien, est assez éloigné. ACCM attend la mise en place de son nouveau marché de traitement le 1^{er} janvier 2020.

M. Beaumont constate que l'initiative d'association de préfiguration est intéressante, et s'engage à la présenter aux élus d'AACM, pour une participation éventuelle.

M. Borgo évoque les projets portés par la COVE, notamment la valorisation des déchets inertes, et le projet de déchèterie professionnelle (investissement public, exploitation par un prestataire privé). A l'échelle de la COVE, des difficultés subsistent pour trouver un délégataire/exploitant, des doutes subsistant sur le gisement de déchets professionnels mobilisables. Des rapprochements avec les territoires voisins pourraient être pertinents sur cet enjeu.

M. Borgo mentionne également le projet de méthanisation des boues de STEP conduit notamment avec le syndicat Rhône Ventoux (réalisation 2022, 2024).

La Cove va par ailleurs mettre en œuvre son programme local de prévention.

M. Marquot s'exprime, pour CC PRO, sur deux enjeux : la saturation des déchèteries en déchets verts, et les atteintes aux ripisylves, victimes de déforestation sauvage pour la fabrication de broyats destinés à la valorisation énergétique.

Les services de l'Etat rappellent que le défrichement est soumis à des règles très strictes (codes forestier, rural, de l'environnement), en particulier lorsque les espaces sont classés (espaces boisés classés par exemple). La réglementation existante permet tout à fait d'intervenir pour faire cesser les dégradations des ripisylves.

M. Marquot évoque la création de plateforme de broyage de déchets verts.

Mme Chabaud explique les réalisations de LMV et les réussites sur le broyage : bien moins onéreux que le compostage, les broyats sont gérés grâce à la médiation du CIVAM (Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) auprès des agriculteurs.

Mme Vitali rappelle le lancement de l'AAP life pour accompagner les collectivités à la mise en œuvre des stratégies biodéchets sur leur territoire. Cette stratégie peut intégrer les biodéchets des ménages, les déchets verts, les boues de STEP, les déchets agricoles. L'objet de cet AAP est la mise en place, à l'échelle des territoires, d'une gestion optimisée au niveau économique et écologique.

Mme Vitali propose par ailleurs qu'une rencontre territoriale soit organisée sur l'enjeu « plateforme de broyage », qui concerne plusieurs collectivités du bassin rhodanien.

Mme Chabaud présente le projet de déchèterie de Mérindol. Bien que soutenu par la DREAL, ce projet se heurte à de nombreuses difficultés réglementaires (PPRI, feux de forêts).

Mme Vitali explique que l'intégration de la problématique « déchets » dès l'élaboration ou la révision des SCOT/PLUi, peut faciliter par la suite l'émergence des projets.

M. Roux présente les projets de la CC PSMV. Une plateforme de broyage est programmée (lauréate de l'appel à projets déchets verts de la Région et de l'Ademe). Un programme important de densification des PAV est par ailleurs lancé, pour essayer de faire repartir à la hausse les performances de tri qui ont tendance à plafonner.

Il souligne les difficultés budgétaires rencontrées : sur un montant de BP 2020 de 5.6 M €, une hausse de 700 k€ est attendue. La saturation des déchèteries est également un enjeu.

Des échanges pourraient être engagés entre la COVE et PSMV sur cette problématique partagée.

M. Aubert rappelle les réalisations du SIRTOM d'Apt, notamment la mise en place de la RS et l'extension des consignes de tri à compter du 1^{er} janvier 2020, mesure qui devrait permettre de relancer les performances de tri.

M. Bonnin présente le programme conséquent porté par le Grand Avignon en faveur d'un réseau modernisé de déchèteries publiques (rénovation Courtine, Velleron), assorti d'une plateforme de broyage des déchets verts (Morières) et d'une ressourcerie sur Agroparc. L'ensemble des opérations est évalué à 4 M€. Le Grand Avignon souhaite par ailleurs le développement de déchèteries professionnelles sur son territoire. Des échanges pourraient être conduits avec la COVE sur ce sujet.

Par ailleurs, le dispositif en faveur du tri sélectif est tout particulièrement soutenu : 10 000 foyers de plus bénéficient cette année d'un bac individuel de tri, 1 M€ ont été investis pour la mise en place de colonnes enterrées, la CA finance par ailleurs 1 M€ de bacs tous les 4 ans.

Les premiers résultats sont probants

M. Demaret s'interroge sur la pédagogie mise en œuvre auprès des habitants.

M. Bonnin explique que la CA a recruté 8 personnes sur des contrats service civique pour des périodes de 6 mois. Le résultat est plutôt mitigé, et la CA ne renouvellera pas pour l'instant cette initiative.

En conclusion, M. Bonnin souhaite partager des informations relatives à la hausse des coûts de traitement des encombrants. Ce flux est, en effet, désormais dirigé vers le centre de traitement de Istres, qui met en œuvre un processus de valorisation (CSR) en cohérence avec les objectifs régionaux. Toutefois, la hausse des coûts est massive : alors que le stockage sur l'ISDND d'Entraigues est de 80€ / tonne, le traitement à Istres est de 150 € /T. Le surcoût pour le Grand Avignon est de l'ordre de 1 million d'€ par an.

Interpelé sur le rôle des ressourceries quant au détournement des encombrants, M. Bonnin rappelle que la part détournée reste de fait très marginale. Bien que le projet de ressourcerie, très fortement porté par les élus du Grand Avignon, ait toute sa place dans le dispositif global de prévention, à la fois au niveau écologique, éducatif, social, il ne constitue pas une réponse technique à la hauteur des enjeux.

Mme Arnau, précise par ailleurs, que la ressourcerie de la COVE connaît cette année une baisse substantielle de son taux de réemploi, passé de 13% à 5%. A ce stade, les raisons ne sont pas éclaircies.

M. De Cazenove revient sur le sujet des déchèteries professionnelles, et détaille le dispositif mis en œuvre sur Marseille Métropole. La mise en œuvre de déchèteries professionnelles nécessite une forte implication de la collectivité : information des clients privés, anticipation sur les besoins fonciers pour mettre en œuvre les sites privés, cohérence des règlements d'entrée sur le site.

Monsieur De Cazenove précise également que des ateliers Life peuvent être construits « à façon » sur demande des EPCI, et qu'il prend bien note de l'importance de reconduire un temps d'échange sur ce sujet, vu le nombre d'initiatives sur le territoire rhodanien et les questions qui se posent en corollaire.

Les difficultés rencontrées sur la déchèterie professionnelle de Bollène sont évoquées en complément.

Mme Leonard présente l'actualité de CCVBA : harmonisation des consignes de tri, suppression des sacs jaunes et passage en bacs, projet de plateforme de broyage et important travail engagé sur la prévention, par exemple avec les crèches en cours de labellisation Ecolabel.

Mme Claudius-Petit s'étonne que l'optimisation de la collecte passe parfois par du PAP, parfois par du PAV.

Mme Vitali précise que l'enjeu est la cohérence globale, et qu'il est important que l'accès au dispositif de tri soit aussi simple que l'accès au résiduel (tout en PAP ou ilots de tri avec le dispositif OMr intégré).

Mme Guintini remarque qu'il est sans doute possible d'acquérir, du fait des changements d'organisation de collecte constatés sur le territoire, du matériel d'occasion (bacs roulants ou PAV).

Mme Arnau informe que la COVE a déjà eu recours à ce type de dispositif par le biais du site de matériel d'occasion Agora (<https://www.agorastore.fr/>).

M. Veyret prend la parole pour COTELUB. L'extension des consignes de tri est également prévue sur le territoire. Une chargée de missions « prévention » encadre une équipe d'ambassadeurs en service

civique, dont l'action est très positive. Une réflexion est engagée sur la valorisation des biodéchets par méthanisation avec l'agglomération de Manosque.

M. Guin intervient pour informer les participants de la candidature du SIDOMRA à l'appel à projets CITEO, en vue de la modernisation du centre de tri. Le SIDOMRA est déterminé à lancer ce chantier quel que soit le résultat de l'AAP.

Mme Garde prend la parole pour présenter les initiatives portées par la CC EPGG, notamment la suppression du PAP en faveur du PAV. Elle explique que le traitement est porté par le SYPP (Montélimar).

Mme Fermal présente le dispositif « tri 5 flux » mis en œuvre sur la CC AOP. Le 5 flux en PAV intègre un flux « biodéchet ». Une forte diminution des OMr est constatée. Mme Fermal insiste sur la nécessaire communication sur ce type d'action qui demande une modification substantielle de la gestion des déchets au sein même des foyers. Des ajustements techniques ont été nécessaires en cours d'année sur le matériel, mais le dispositif est désormais stabilisé. Les biodéchets collectés sont amenés pour l'instant sur une plateforme dans le Gard, mais un projet de valorisation locale est à l'étude.

M. Canuti mentionne à ce sujet le rapprochement de CC PRO avec CC AOP, pour un éventuel portage partagé. Il indique par ailleurs que l'extension des consignes de tri est prévue pour le 1^{er} janvier 2020 et que CC PRO a engagé une importante modernisation de son système de collecte, dont les résultats sont d'ores et déjà probants : - 10% en OMr, + 52% en collecte sélective sur le 1^{er} semestre 2019.

M. Borgo interroge la Région sur l'organisation d'un temps d'information sur la tarification incitative, mentionnant que la COVE souhaite s'engager dans cette direction.

M. De Cazenove indique qu'un atelier est prévu en 2020. Il indique de façon générale, que les EPCI peuvent faire des demandes sur leurs besoins spécifiques, pour que la Région organise ses ateliers au plus près des préoccupations du territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, **Mme Claudius-Petit** conclut en informant les participants de la tenue d'une Commission Consultative de Suivi du Plan au mois de décembre, et de l'organisation de journées en faveur de la transition écologique et de l'économie Circulaire, les 16 et 17 décembre, à l'Hôtel de Région.

Mme Claudius-Petit remercie M. Daudet et la ville de Cavaillon, ainsi que tous les participants et clôt la séance.

Synthèse :

- Des difficultés financières liées à la hausse des coûts de marché (raréfaction des exutoires pour les déchets ultimes) ;
- Un recours nécessaire aux installations extrarégionales (Bellegarde, Donzère, Roussas) pour la gestion d'une partie des ordures ménagères résiduelles de l'espace rhodanien;

- Une structuration attendue et nécessaire de la compétence traitement pour porter les équipements structurants de valorisation ;
- Des efforts importants à produire sur la prévention, notamment en généralisant les Plans de Prévention.

Mais par ailleurs :

- Une véritable prise en compte des enjeux, y compris au niveau de l'Etat dans le département de Vaucluse ;
- De multiples projets à l'échelle des territoires, souvent performants voire innovants ;
- Une volonté partagée de faire progresser les performances financières et écologiques sur l'espace rhodanien.

Pièce jointe :

- **Diaporama présenté par Mme Martin, Mme Claudius Petit, Mme Vitali et M. De Cazenove, Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur**